



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Présents : Mesdames, Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ,
Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés : Madame Céline CROSMAN (pouvoir à S. NOZ) et Monsieur Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ)

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Attribution de la gestion de l'accrobranche des Glières à la suite de l'appel à candidatures

Après exposé, le conseil municipal approuve et acte, à l'unanimité des membres présents, le classement des candidats pour la gestion de l'accrobranche des Glières, tel qu'arrêté par la commission Tourisme comme suit 1/ Société Ju&Ju., 2/ Outdoor Sport Concept SARL, 3/ A La Montagne SAS, et engage la procédure de rédaction de l'acte d'engagement pour la gestion du parc accrobranche du candidat.

Les votes de Mme Céline CROSMAN et de M. POCCARD-MARION, directement intéressés au dossier, ne sont pas pris en compte.

2. Signature de la convention avec le Docteur KLEIN en qualité de médecin référent de la garderie le Chat Botté

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Docteur KLEIN médecin généraliste exerçant à PEISEY-NANCROIX afin qu'il assure ses missions en sa qualité de médecin référent de la garderie le Chat Botté. Il est indiqué que les tarifs sont fixés à 40 € par mois (inchangés).

3. Modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie

Après exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion de la commune à ce dispositif et notamment la convention de participation et à son exécution. Il acte également une participation de l'employeur à 13 €/mois/agent.

4. Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Après exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la

couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, et autorise le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de Gestion de la Savoie.

5. Convention de prestation de services avec Mesdames Simone WILKINSON et Tracey CUTHBERT - DOLL pour la préparation, la fourniture et le service des repas de la cantine

Après exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la convention à intervenir avec mesdames Simone WILKINSON et Tracey CUTBERT-DOL dans les conditions énoncées et autorise monsieur le Maire à signer tous documents se référant aux présentes et notamment ladite convention.

II/ FINANCES

6. Demande d'aide du fond de concours de la COVA versé à la commune de Peisey-Nancroix pour la réalisation d'une esplanade ludique

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier de la Communauté de communes des Versants d'Aime pour l'attribution d'un fonds de concours intercommunal afin que cette dernière participe au financement des dépenses d'investissement relatives à l'esplanade ludique, propose de conditionner ce versement à la production de justificatifs de dépenses que jugera utile la Trésorerie de Moutiers et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à procéder, dans les meilleurs délais à la transmission de celle-ci à Monsieur le Préfet de Savoie, à la COVA et au SGC de MOUTIERS.

7. Approbation du contrat d'accueil, des règlements intérieurs et des tarifs de la Garderie Le Chat Botté pour les enfants locaux en halte-garderie et au centre de loisirs - Saison 2021/2022

Après exposé, le conseil municipal approuve et valide, à l'unanimité des membres présents, la rédaction du règlement intérieur pour les enfants locaux en Halte-Garderie et du règlement intérieur pour les enfants locaux en ALSH (Centre de loisirs), et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux présentes et à appliquer les règlements intérieurs au sein de la garderie Le Chat Botté pour la saison 2021/2022.

8. Tarifs taxe de séjour- Délibération rectificative

Après exposé, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, la modification du taux à 4,20% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement. Ce taux s'applique par personne et par nuitée. Il charge Monsieur le Maire de notifier ces tarifs aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques. Cette délibération abroge et remplace la précédente délibération.

III/ RESSOURCES HUMAINES

9. Prolongation du poste d'agent administratif territorial à temps non complet en charge de l'Agence Postale Communale

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de prolonger par avenant le contrat de l'agent recruté à l'agence postale communale tel que décrit dans la délibération et autorise, Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente et notamment ledit avenant.

10. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour l'Agence Postale Communale

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents la création à compter du 1^{er} janvier 2022 d'un emploi permanent d'agent affecté à l'agence postale communale dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (17.50/35^{ème}).

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

11. Désaffectation par anticipation et déclassement du domaine public situé sur la future parcelle ZC n°411 (dossier AMO Développement)

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents le déclassement du domaine public pour une superficie totale de 2624 m² ainsi que la désaffectation par anticipation de la parcelle ZC 411 et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle ZC 411 conformément au projet de division réalisé par le cabinet Mesur'Alpes.

12. Désaffectation et le déclassement de délaissés du domaine public situé aux abords de la parcelle ZC n°337 lieu-dit « Baudet » (dossier club med) – Délibération rectificative

Après exposé, le conseil municipal constate, à l'unanimité des membres présents, la désaffectation matérielle des emprises composant les délaissés de voirie présentés en séance, et autorise la désaffectation et le déclassement du domaine public desdits délaissés de voirie présentés ci-dessus pour une superficie totale de 24m² ; ainsi donc est prononcé le déclassement du domaine public communal des emprises susmentionnées conformément au projet de division réalisé par le cabinet Mesur'Alpes.

13. Constitution de servitudes portant occupation du Tréfonds au profit de la résident le Quartz (dossier Terressens)

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'exposé de Monsieur le Maire ; il autorise ainsi la Société TERRESENS à occuper le domaine public dans le cadre de son opération « le Quartz », et autorise le Maire à signer la convention de servitude de tréfonds, ainsi qu'une servitude non aedificandi.

14. Echange de parcelle avec Grégoire GONTHARET dans le cadre de la régularisation de voirie au Villaret, ruelle du Colporteur

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition de la parcelle référencée ZA 432 d'une surface totale de 35 m² et la cession de la parcelle ZA 435 d'une surface totale de 2 m² sans versement de soulte ; il confirme que cet accord sera régularisé par acte notarié en l'étude de Maître BOUVIER Nicolas aux frais de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition et de la cession foncière de ces parcelles et à représenter la Commune dans cette procédure.

15. Régularisations foncières entre le Parc National de la Vanoise et la Commune de Peisey-Nancroix

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition et la cession des différentes parcelles, sous forme de dation en paiement et confirme que des accords pourront prévoir la prise en charge de travaux, en cas d'excédents en faveur de l'une des parties ; il précise que ceux-ci seront régularisés par acte notarié et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition et cession foncière des différentes parcelles et à représenter la Commune dans cette procédure.

16. Lancement d'une enquête publique dans le cadre la cession d'une partie du chemin rural du dessous de Plan Peisey, au profit de la SAS LA VANOISE (dossier LE BRUN)

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer un arrêté de lancement de l'enquête publique, dans le cadre de la désaffectation de la partie du chemin rural de dessous Plan Peisey, visée dans le plan de division présenté en séance.

17. Echange entre la parcelle ZE 7 appartenant à Mme Claudine Richermoz et la parcelle ZD 269 appartenant à la Commune – Délibération rectificative

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition de la parcelle référencée ZE 7 d'une surface d'environ 600 m² pour un montant total de 30 000 € (trente mille euros), ainsi que la cession de la parcelle référencée ZD 269, pour partie, d'une surface d'environ 600 m² pour un montant total de 90 000€ (quatre-vingt-dix-mille euros), confirme que cet accord sera régularisé par acte notarié en l'étude de Maître BECOT-FALCY Armelle aux frais de la Commune ; et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure.

18. Achat de la parcelle cadastrée ZD42 à Plan Peisey, dans le cadre du projet de la luge quatre saisons

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition de la parcelle référencée ZD 42 d'une surface totale de 9 558,00 € (neuf mille cinq cent cinquante-huit euros), confirme que cet accord sera régularisé par acte notarié en l'étude de Maître BOUVIER Nicolas aux frais de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- a) Date du prochain Conseil Municipal
La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 06 décembre 2021
- b) Point sur le lotissement ZAC du Villaret
Monsieur le Maire fait un point étape sur ce dossier et relate les nouvelles difficultés rencontrées. Une réunion avec les personnes intéressées par l'acquisition de lots est programmée sous peu.
- c) Benoit RICHERMOZ indique que les derniers préparatifs concernant la St COCHON qui aura lieu ce WE sont en cours, il relate également des difficultés survenues le WE dernier sur le feu des travaux de MOULIN (problème réglé)
- d) Benoit RICHERMOZ indique que l'ONF n'a pas procédé cette année à la coupe au niveau de La Combe (à reporter)
- e) Benoit RICHERMOZ informe le conseil municipal que des arbres ont été couchés vers le pont Romane (piste forestière) il y a 12-18 mois et qu'ils seront exploités sous peu par M. Pascal TRESALLET qui en a fait la demande.
- f) François POCCARD-MARION demande si l'antenne nouvellement implantée au Pont Baudin est en fonctionnement. Il lui est répondu qu'elle fonctionne mais qu'elle est en phase « d'essai-test ».
- g) Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS indique que la Place Roscanvel est très noire. Benoit RICHERMOZ lui répond qu'ils vont revoir pour laisser l'éclairage sur 2 phares.
- h) Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS indique que le chantier SOTARBAT est en train de se replier cette semaine et qu'il faudra être très vigilant sur la propreté du site et de ses abords avant le démarrage de la saison (Piste, voie publique...)
- i) Pour information Maryse FAVRE indique que la commission de sécurité nordique est fixée au 29/11 et Guillaume VILLIBORD indique que cette année aura lieu le 23/11 une commission intercommunale de sécurité regroupant toutes les communes du territoire à savoir : Villaroger, Bourg St Maurice, Landry et Peisey. C'est donc « une première » au niveau du notre territoire.
- j) Un point RH concernant l'avancement des embauches pour la saison est fait par la DGS.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.